

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 14 Février 2012

L'an deux mille douze et le quatorze février à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 06 février 2012

Mme Audrey SCHULLER est proposée secrétaire de séance.

**Titulaires présents:** Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Frédérique ORSINI, Pascal VANSANTBERGHE, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Jean-Marie ROSSIGNON, Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Audrey SCHULLER (Suppléante de Francis ROLLET), Gisèle GREZ, Chantal FERRE, Ghislain CHEVALIER.

**Suppléants présents:** Claude SALLET, Patrice BIERI, Marc DEFORGE, Laurence DETOUR, Luc MILLON, Muriel RENAULT, Pascal SONGY.

**Excusés:** Francis ROLLET, Claudine BRULHART, Didier BOURGEOIS, Florence MAURY, Sandy DHEURLE.

### Approbation du Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011:

Dans la rubrique Fusion des Communautés de Communes, il faut retirer : « Le Président attire l'attention de l'Assemblée pour que les délégués veillent à l'intérêt de notre communauté de communes et de ses 7 communes ».

Résultat du vote:	Pour:	17/18
	Contre:	0/18
	Abstention:	1/18

### **SYMSEM**

#### **Délibération N° 01-2012**

##### **Fusion entre le syndicat du SYMSEM et le syndicat du SMIR.**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-2,

Vu les actuels statuts du SMIR et du SYMSEM,

Vu la délibération du SYMSEM du 28/09/2011, approuvant la fusion avec le SMIR et les statuts du nouveau syndicat à créer,

Vu la délibération du SMIR du 14/09/2011, approuvant la fusion avec le SYMSEM et les statuts du nouveau syndicat à créer,

Vu l'arrêté préfectoral du 18/01/2012 portant projet de périmètre du nouveau syndicat mixte issu de la fusion du SMIR et du SYMSEM,

Considérant que depuis juillet 2007, les syndicats SYMSEM et SMIR gèrent en commun, au sein d'un groupement de commandes, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant qu'il y a maintenant lieu de mutualiser les moyens humains et techniques des deux syndicats pour un meilleur service à rendre à la population et un meilleur suivi des conditions de collecte et de tri des déchets,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- Approuve la fusion à intervenir du SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) avec le SMIR (Syndicat Mixte Interdépartemental de Ramassage des déchets ménagers et assimilés du Bocage et de Champagne),
- Approuve le périmètre du nouveau syndicat tel que précisé dans l'arrêté préfectoral,
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote :	Pour :	18/18
	Contre :	0/18
	Abstention :	0/18

## **FOURNISSEUR DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

La société Les Petits Gastronomes, fournisseur de repas à la cantine de l'école de la Vallée de la Coole vient de fusionner avec la Société Française de Restauration et de Services. Ce changement de partenaire impose de faire un avenant au contrat signé initialement avec Les Petits gastronomes.

### ***Délibération N° 02-2012***

#### **Avenant au contrat de fourniture de repas à la cantine scolaire.**

Vu la délibération n°21-2011 attribuant le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la cantine de l'école de la Vallée de la Coole à la société RGC LES PETITS GASTRONOMES pour l'année scolaire 2011-2012,

Vu le contrat signé par notre collectivité avec la société les PETITS GASTRONOMES, le 29 août 2011,

Vu le courrier de RGC PETITS GASTRONOMES reçu le 28 décembre 2011, nous informant de la fusion entre la société RGC PETITS GASTRONOMES et la SOCIETE FRANÇAISE de RESTAURATION et de SERVICES (membre du groupe SODEXO),

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant au contrat initial,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant au contrat de fourniture de repas à la cantine scolaire, et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18/18

Contre : 0/18

Abstention : 0/18

## **PROJETS**

### **Fonds de concours:**

Le Président expose à l'assemblée plénière que plusieurs communes membres de la CCVC ont un projet de création ou de réhabilitation de leur salle communale.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Coole pourrait apporter une aide financière à la réalisation de ces projets par le biais de fonds de concours.

Pour ce faire, il y a lieu d'instaurer un règlement d'attribution de fonds de concours.

La commission Projets propose les critères suivants:

#### **Les quatre critères suivants doivent être remplis:**

- Les fonds de concours seront limités à hauteur des fonds proposés par la commission budget de la CCVC (dans la section fonctionnement du budget), à condition que celui-ci dégage un excédent permettant de servir des fonds de concours.
- Les fonds de concours ne seront accordés que pour des projets d'investissement (hors fonctionnement).
- Le projet doit être éligible aux subventions de l'état, de la Région ou du département.
- Les communes porteuses de projets, devront présenter un dossier technique et financier faisant apparaître clairement les subventions sollicitées.

**Trois critères sur les quatre suivants sont indispensables pour ouvrir les droits au fonds de concours, avec la pondération de 25% chacun:**

- Le fond de concours apporté par la CCVC à un projet communal, doit permettre à celui-ci d'atteindre une dimension intercommunale, soit par l'augmentation de sa capacité d'accueil, soit par l'ajout d'équipements supplémentaires.
- La CCVC ainsi que l'ensemble des habitants doivent avoir un accès identique aux équipements (priorité pour les locations de salle ou équipements et à un tarif préférentiel).
- Le projet doit permettre les activités des associations des communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole.
- Pour les projets dont le montant est supérieur à 100 000 €, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera exigée.

#### **Répartition des fonds de concours:**

- Le montant des fonds de concours sera plafonné à hauteur de 20 % du budget global HT du projet communal, net de subventions.
- Dans le cas de plusieurs projets, la répartition des fonds de concours disponibles se fera au prorata des montants investis par les communes, pondéré par le pourcentage obtenu aux quatre critères ci-dessus.

### **Délibération N°05-2012**

#### **Critères d'attribution de fonds de concours de la CCVC à une commune.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté décident:

- d'approuver ces critères d'attribution,
- de valider l'attribution des fonds de concours sur ces critères et suivant les fonds disponibles du budget de la CCVC,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18/18  
Contre : 0/18  
Abstention : 0/18

### **ZDE**

La Zone de Développement Éolien, à été créée en 2008 en concertation avec les Communautés de Communes de l'Euport, de la Guenelle et la commune de Songy. Elle comporte 3 secteurs :

- le secteur n°1 : entre la CC de la Guenelle et la Coole,
- le secteur n°2 : entre les CC de la Vallée de la Coole et de l'Euport,
- le secteur n°3 : près du village de Montépreux.

Un projet éolien est à l'étude sur le département de l'Aube, et devrait se prolonger sur le territoire de la commune de Montépreux en dehors du secteur défini initialement. Une demande de modification de la ZDE va être présentée pour permettre la réalisation de ce projet.

D'autre part, le potentiel électrique maximum défini sur le secteur n°1 semble insuffisant pour permettre aux projets en cours d'aboutir. Une demande d'augmentation de puissance va être demandée.

En tout état de cause, toutes les collectivités ayant participé à la réalisation de la ZDE, devront délibérer pour se prononcer sur ces demandes de modifications.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **Délibération N° 03-2012**

##### **Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 09/35<sup>ème</sup>**

Vu la délibération n° 19-2011 du 06 Juillet 2011 créant un poste de 7,06/35<sup>ème</sup> annualisées à l'école de la Vallée de la Coole, et prévoyant la suppression de l'ancien poste après avis du CTP,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire, réuni le 1<sup>er</sup> Décembre 2011 pour la suppression de ce poste à 09/35<sup>ème</sup>,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 09/35<sup>ème</sup>, tel que défini dans la délibération n° 19-2011 du 06 Juillet 2011,
- autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18/18  
Contre : 0/18  
Abstention : 0/18

Les enseignants de l'école primaire utilisent les équipements TBI (tableau blanc interactif), avec les ordinateurs de la classe mobile. L'acquisition de 4 PC portables pour l'école primaire, ainsi qu'un pour la petite section de maternelle sera étudié en commission budget.

3<sup>ème</sup> classe: La directrice de l'école maternelle ainsi que les Parents délégués ont adressé un courrier à la CCVC pour demander la mise à disposition de la 3<sup>ème</sup> classe, fermée depuis la rentrée de septembre 2011

Lors du conseil d'école du 20 octobre, la CCVC a proposé aux enseignants d'inverser l'utilisation des classes 2 et 3 ceci pour mettre à leur disposition deux classes et deux ateliers alors qu'aujourd'hui, un seul atelier est utilisé. Cette proposition est restée sans réponse.

Au cours de l'assemblée, suite à la demande expresse d'un élu, la question suivante a été soumise au vote : «Êtes-vous pour la mise à disposition de la 3<sup>ème</sup> classe suivant la demande des enseignants et des Parents d'élèves ? »

Résultat du vote : Pour : 4/18  
Contre : 11/18  
Abstention : 3/18

Travaux: Les entreprises RIBERE et APB vont terminer prochainement les travaux restant à faire.

Les ampoules du hall seront bientôt remplacées, avec une prise en charge financière par le fournisseur, à hauteur de 50%

Personnel : Suite à la mise en place d'un jour de carence pour les arrêts maladie des agents de la fonction publique territoriale, il faudra revoir le mode de calcul du régime indemnitaire de la CCVC.

## **PERISCOLAIRE**

La commission a rencontré les présidentes des associations Familles rurales et Récréaire pour leur présenter le projet de la CCVC, de recruter un animateur, qui serait mis à leur disposition pour créer un accueil des enfants un mercredi sur deux pendant le temps scolaire, une semaine sur deux pendant les petites vacances et les quatre semaines de juillet.

Vu le nombre important d'enfants présents aux différents services périscolaires de l'école de la Vallée de la Coole,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le renforcement de l'équipe d'encadrement des enfants pendant les périodes périscolaires,

Vu le projet de mettre à disposition des associations un animateur pendant les vacances scolaires,

Le Président propose aux membres du conseil de communauté de créer un poste d'Animateur de 28/35<sup>ème</sup> annualisées.

### ***Délibération N°04-2012***

#### **Création d'un Poste d'animateur de 28/35<sup>ème</sup>**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté:

- décident de **créer un poste d'Animateur à raison de 28/35<sup>ème</sup> annualisées**, à compter de ce jour,

- autorisent le Président à signer les arrêtés et toutes pièces correspondant à ce nouveau poste.

Résultat du vote :    Pour :            17/18  
                          Contre :            0/18  
                          Abstention :      1/18

## **SPANC**

Dans le cadre de la mission de contrôle diagnostic, le bureau d'études B3E souhaite obtenir les nom, prénom, adresse et coordonnées téléphoniques de tous les habitants. Par souci de confidentialité, les adresses seront communiquées, mais pas les numéros de téléphone.

La répartition des frais de diagnostic sera étudiée prochainement, en concertation avec les CC de la Guenelle et de la Vallée de la Craie, également concernées par cette mission.

Une nouvelle campagne de vidange devrait prochainement être programmée en concertation avec notre prestataire. A ce jour, environ 70 installations ont été vidangées durant les campagnes, et une trentaine hors campagne.

Une consultation pourrait être lancée en commun avec les CC de la Guenelle, du Mont de Noix et de la Vallée de la Craie. Aucune de ces CC n'a de prestataire de vidanges à l'heure actuelle.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS ET DES COMMISSIONS**

### **Commission Gouvernance Intercommunautaire:**

Les 4 CC regroupent 25 communes. La loi prévoit que toutes les communes doivent disposer d'au moins 1 siège. Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges, la répartition tient compte du poids démographique des communes. En partant de ce constat, nous pourrions envisager un délégué par commune de moins de 500 habitants et deux délégués pour celles de plus de 500 habitants (3 communes sont concernées : Mairy sur Marne, Pogny et St Germain la Ville).

Cela représenterait 7 délégués par ancienne CC, soit 28 délégués au total.

L'organisation de la future CC implique 7 commissions. Il pourrait être envisagé d'avoir 1 vice-président par commission, soit 7 vice-présidents.

Une réunion avec les secrétaires des quatre CC sera programmée, pour recueillir leur avis sur la future organisation administrative.

Les compétences des CC sont assez proches. Ce sujet doit être traité rapidement afin d'anticiper d'éventuels transferts de compétences vers les communes.

### **Commission Finances Intercommunautaire:**

L'harmonisation des 4 taxes des 25 communes peut se faire selon la loi, dans les 12 années qui suivent la fusion. La commission souhaite avancer plus rapidement que le délai de 12 ans prévu par la loi.

### **Commission Environnement Intercommunautaire:**

Cette commission traite les 4 points suivants : eau potable, eaux usées, SYMSEM (traitement des ordures ménagères) et habitat.

\*Eau potable : Le territoire des 4 CC est géré par 7 réseaux.

\*Eaux usées : La commune de Mairy sur Marne est la seule à posséder un assainissement collectif.

Toutes les Communautés de Communes auront terminé leurs diagnostics de conformité des ANC fin 2012.

\*Les 4 CC sont toutes adhérentes du SYMSEM. Elles appliquent toutes la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Les taux devront être harmonisés.

\*Habitat : Une tendance à la désertification des campagnes pourrait venir d'un manque de logements locatifs. Une réflexion doit être menée, afin d'offrir davantage de locatif, ce qui permettrait de stabiliser le pourcentage de ménages avec enfants scolarisés.

Une enquête à destination des communes sera prochainement diffusée, afin de recenser l'état du locatif privé et public.

La commune d'Ecury sur Coole nous informe que la CC de la Vallée de la Craie a pris la compétence démoustication, et a demandé aux communes concernées par ce point (dont la commune d'Ecury fait partie), de délibérer pour adhérer à cette nouvelle compétence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**PAVE:** La dernière facture de Qualiconsult a été adressée à la CCVC. Les études étant terminées dans toutes les communes, la facture va pouvoir être réglée.

**REOM:** La commission budget devra examiner différentes situations, afin d'appliquer la REOM au plus juste.

**Taxe professionnelle:** La situation depuis la réforme de la Taxe Professionnelle sera analysée en commission budget.

### **Prochaines réunions:**

\* Commission **Syndicats Interco** : Lundi 20 Février à 20h30 à Togny aux Bœufs

\* Commission **Scolaire Interco** : Mardi 21 Février à 20h30 à Coupetz

\* Commission **Communication Interco** : Jeudi 23 Février à 20h30 à St Germain la Ville

\* Conseil école **Primaire** : Vendredi 24 Février à 18h15 à l'école

\* Commission **Périscolaire** : Mercredi 14 Mars à 20h30 à Coupetz (avec les associations)

\* Commission **Budget** : Jeudi 15 Mars à 20h30 à Faux

\* Commission **Finances Interco** : Lundi 19 Mars à 20h30 à Dampierre sur Moivre

\* Conseil école **Maternelle** : Mardi 20 Mars à 18h00 à l'école

\* Commission **Scolaire**: Jeudi 22 Mars à 20h30 à l'école

\* Commission **Sociale Interco** : Lundi 26 Mars à 20h30 à Chepy

\* Commission **Gouvernance Interco** : Mardi 27 Mars à 20h30 à Mairy sur Marne

\* Commission **Environnement/Eau Interco** : Jeudi 29 Mars à 20h30 à Pogny

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 13 Mars 2012** à 20h30 à Coupetz.